que quand les raies ſont trop eſpacées, & que c'eſt un point très-intereſſant que nous ne ceſſons de recommander à nos Chartiers, & qui demande de leur part une attention particuliere.

Nous avons également reconnu que comme les deux ſocs embraſſent à la fois plus de terrein, cette charrue expédie plus que les autres dans un même eſpace de temps, ſans nuire à la bonté du labour, & l'on doit évaluer ſon travail à un quart de plus par jour qu'avec la charrue ordinaire.

Nous pouvons ajouter à ce témoignage, que nous nous propoſons de nous procurer de pareilles charrues, & que nous en adopterons l'uſage que nous regardons comme très-utile. *Signé* LAMOTTE, Fermier à Noiſy-le-Grand; LEFEVRE, Fermier de Pomponne; THEVENARD, Fermier de Villevrard.

***ETAT** du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août dans les GE'NE'RALITE'S de*

AMIENS.		CHAALONS.		LILLE.		MOULINS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Abbeville.	17 12 1	Bar-ſur-Aube.	15 7 2	Aire.	17 5	Aubuſſon.	20 14
AMIENS.	17 5	CHAALONS.	13 7 2	Arras.	16 18 11	Château-Chi.	20 8
Boulogne.	22* 4 5	Chaumont.	15	Bailleul.	18 11 11	Decize.	16 4
Calais.	18 4 3	Epernay.	13 10	Bapaume.	15 3 1	Evaux.	19 5
Doullens.	13* 18 3	Joinville.	14 19	Bergues.	18	Gannat.	19 6
Montdidier.	15 17 6	Langres.	14	Bethune.	19 2	Gueret.	24*
Peronne.		Mezieres.	14 6 2	Caſſel.	18	Montluçon.	15* 12
St. Quentin.	14 1 6	Reims.	17* 9	Douay.	17 7	Montmarault.	18
		Rethel.	13 8 1	Dunkerque.	22*	MOULINS.	16 18
		St. Dizier.	12	Gravelines.	17 10 9	Nevers.	18
		Sainte-Menehoult.	10* 16	Heſdin.	17 18 4	S. Pierre le M.	17 2
		Sezanne.	13 15 9	LILLE.	18 1	St. Pourçain.	18 12
		Troyes.	14 2	S. Omer.	18		
		Vaucouleurs.	13 2 6	S. Pol.	11* 5		
		Vitry.	13 7 6	S. Venant.	18 16		
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 5	From. le ſep.	13 17 7	From. le ſep.	14 5 3	From. le ſep.	18 13 5
Pain la liv.	2 5	Pain la liv.	1 7	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 5
Avoine le ſ.	6 1 4	Avoine le ſ.	4 16 10	Avoine le ſ.	6 15	Avoine le ſ.	5 1
Foin le quint.	1 13 6	Foin le q.	1 9 6	Foin le q.	1 12 2	Foin le quint.	1 10
Paille le q.	1 6 1	Paille le q.	15 10	Paille le q.	1 7 3	Paille le q.	11 10

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres, au Précis des Obſervations de M. . . . ſur la culture du froment & du ſeigle ordinaires, &c. inſéré dans la Gaz. d'ag. N°. 74. (a)

C'eſt d'après plus de 25 années d'expériences ſur l'agriculture, que je puis auſſi aſſurer que le ſeigle & le méteil ne doivent être ſemés que dans le courant du mois de Septembre, & que le froment ne

(a) *La circonſtance de la ſaiſon nous oblige à publier en même-temps les trois pieces ſuivantes qui ſont de M. Sarcey de Sutieres.*

doit être ſemé que dans tout le mois d'Octobre, ſelon la nature des terres.

Les hommes à ſyſtêmes & les perſonnes ſans expérience qui hazarderaient de ſemer du froment dans le *printemps*, ou au 1^er^. Août, pour le récolter l'année ſuivante, perdraient totalement leur récolte, parceque ce bled étant ſurement épié avant l'hyver, ſerait indubitablement gelé. Quand même il y aurait par hazard quelques plantes de ce bled qui ne ſerait pas épié, elles ne produiraient que du grain ſans qualité & en très-petite quantité.

Je puis encore aſſurer à l'Auteur des obſervations, que le bled ſemé avant le temps que je preſcris, ſerait expoſé à être chauſſoné dans les grandes chaleurs, & celui qui ne ſerait pas chauſſoné, ne rendrait jamais autant de grains, & n'aurait jamais une ſi bonne qualité que le bled ſemé en ſon temps & dans la ſaiſon.

Il ſerait auſſi dangereux de le ſemer trop tard, car celui qui a été ſemé juſqu'au 15 Novembre de 1765, a été ſurpris en partie par les gelées, lorſqu'il était encore en lait. C'eſt ce qui eſt généralement arrivé dans les terres froides & humides.

Un novice *urbicole* peut être étonné de voir que le froment de l'année précédente produiſe du bon grain. J'en ai ſemé pluſieurs fois ſans avoir été ſurpris de ſa bonne production; mais on ſera donc bien plus étonné quand on ſçaura que du grain que j'ai gardé ou conſervé cinq années dans la grange, a produit auſſi abondamment que celui de la nouvelle récolte. Mais, répétons-le encore, ni le bled vieux, ni le nouveau ne ſeront point exempts de nielle, de bruine ou charbon, dans quelque nature de terres que ce ſoit, s'ils ne ſont pas chaulés comme je l'ai déjà indiqué. En chaulant le vieux bled comme le nouveau, il ne faut pas employer un grain de plus qu'à l'ordinaire pour la ſemence, & la récolte en ſera ſaine, abondante & ſupérieure en qualité à toutes les autres ſemences qui n'auront pas été chaulées ſelon ma méthode.

Sur le chaulage.

La méthode de chauler le bled de ſemence, pratiquée par M. le Curé d'Alex (*b*) eſt peut-être bonne pour le climat de ſa Province. J'ai chaulé dans le Languedoc & dans la Provence des bleds avec de la chaux, de l'eau des fumiers de baſſecour ou des marcs: ces bleds n'ont point été bruinés ni niellés & ont produit du grain excellent. Mais on ne doit attribuer cet effet merveilleux qu'à la beauté & à la bonté du climat & du ſol de ces Provinces. Dans nos terres chaudes, les bleds ſemés ſans être chaulés, ne ſont pas bruinés, ou du moins ils ne le ſont que très-rarement: mais dans nos terres fortes, peſantes, glaiſeuſes, glutineuſes, dans nos terres blanches & à blancs limons, dans nos terres laiteuſes, dites froides & humides, le chaulage d'Alex n'empêcherait pas que les bleds ne fuſſent bruinés ni charbonnés. Ils le ſeraient plus ou moins ſelon que l'hyver ſerait plus ou moins humide, plus ou moins ſain. Les vapeurs de la terre, les brouillards & les influences de l'air qui corrompent & pourriſſent ſouvent les bleds dans notre climat, & qui dépoſent un venin ſur les pâturages, produiſent un effet ſalutaire dans le Languedoc, dans la Provence & dans les autres Provinces voiſines. C'eſt pour cela auſſi que les prairies artificielles y réuſſiſſent, & que la luzerne de Provence eſt préférée avec raiſon à toute celle du Royaume.

Je crois que mon chaulage eſt non ſeulement plus facile, plus praticable, mais même plus économique que celui de M. le Curé d'Alex, puiſque le mien exige moins de ſoins, & qu'il purifie & bonnifie le mauvais grain étique ou glacé; grain qu'on eſt obligé d'écumer, & qui n'eſt point propre à la production. Mon grain chaulé ſe conſerve ſi l'on veut dans cet état 15 jours ſans s'échauffer lorſqu'il eſt remué avec la pele juſqu'à ce qu'il ſoit bien empreint de la liqueur. On n'eſt pas non plus obligé de l'étendre de nouveau. La chaux ne peut le brûler, & on peut en apprêter la quantité que l'on veut & le ſemer le lendemain.

Le chaulage de M. le Curé d'Alex eſt le même que celui que j'ai vu pratiquer en Picardie & dans quelques autres Provinces.

(b) *Gaz. N°. 75.*

MOYEN *pour empêcher que les pauvres gens de la campagne ne tombent malades, en mangeant des bleds défectueux & puants.* (c)

Les Fermiers & les Laboureurs payent dans pluſieurs Provinces leurs Ouvriers en grains, & ils ne leur donnent que les plus défectueux. Ils font même manger à leurs Domeſtiques les criblures des mauvais grains. Cette année ſera donc ſujette à des maladies épidémiques dans les campagnes, puiſque dans preſque toutes les Provinces, il y a eu beaucoup de bleds défectueux, & dont les ſucs nutritifs ont été détrempés & altérés par le ſéjour des eaux croupies & par le limon de la terre.

La Police devrait défendre aux Meûniers de moudre du grain défectueux, chaufourré, germé ou rouillé. Il ſerait temps encore d'empêcher une grande partie de ces bleds de ſe chaufourrer & de germer dans la grange, en les faiſant battre promptement. Le fleau en ſecouerait le limon de la terre & tous les mauvais corps étrangers. La paille étant bien battue & bien remuée avec la fourche, ne conſerverait rien d'impur, & elle ſervirait à nourrir les beſtiaux.

En faiſant cribler ce même bled au moulin, annoncé dans mon *Agriculture expérimentale*, & le remettant enſuite dans ſa paille au vent & en l'étendant ſur les bonnes gerbes de bled de la même récolte, ces gerbes de la nouvelle récolte en reſſuant, jetteront leur feu & donneront de la qualité au bled glacé & étique, & ce dernier ſervira ſans danger à la nourriture des hommes.

COMMERCE.

DU CAP.

LE Chevalier Prince de Rohan, nommé Gouverneur général des Iſles ſous le Vent, M. de Bongars, Préſident à Mortier au Parlement de Metz, nommé Intendant, & M. le Baron de S^t. Victor, Brigadier d'infanterie, nommé Commandant général des troupes du Roi dans ces mêmes Iſles, arriverent au Cap le 26 Juin dernier. Le Chevalier de Rohan fit le 30 ſon entrée publique, & fut reçu à la place d'Armes par M. le Comte d'Eſtaing qui le fit reconnaître en ſa place pour Gouverneur général, repréſentant la perſonne de Sa Majeſté aux Iſles ſous le Vent. Il y eut le ſoir des divertiſſemens & un feu d'artifice ordonné par le Comte d'Eſtaing. Le nouveau Gouverneur & le nouvel Intendant furent inſtallés le 1^er. de Juillet au Conſeil ſupérieur tenu extraordinairement à cet effet. M. de Bongars y prononça le diſcours ſuivant.

» Meſſieurs, j'occupais une place dans » la Magiſtrature, lorſque mon union avec » une Créole, fille d'un de vos anciens » confreres, m'a pour ainſi dire naturaliſé » parmi vous. Il a plu au Roi de me faire » l'honneur, ſi flateur pour moi, de me » nommer à l'Intendance de cette Colo- » nie. Ces différentes qualités ſont la baſe » de mes devoirs. Oſerais-je vous aſſurer, » Meſſieurs, que l'unique objet de mes » vœux ſerait qu'on pût trouver réu- » ni en moi la ſageſſe & la fidélité de » l'adminiſtrateur, la fermeté & l'intégrité » du Magiſtrat, la douceur & les ſenti- » mens du Compatriote.

M. de Kerdizien de Tremais, premier Conſeiller des deux Conſeils, répondit au nom de la Compagnie, à M. de Bongars, & lui a témoigné la joie que la Colonie reſſentait de ſon inſtallation.

Le Chevalier Prince de Rohan prononça enſuite dans la même Aſſemblée le diſcours ſuivant.

» Meſſieurs, il eſt bien flateur pour moi » de joindre à l'honneur de commander » à la plus belle des Colonies Françaiſes, » l'avantage précieux d'avoir à vous an- » noncer les volontés bienfaiſantes du meil- » leur des Maîtres. Sa Majeſté ſecondée » par un Miniſtre auſſi diſtingué par ſes » lumieres que par le deſir de faire le bien, » s'eſt portée à pourvoir d'une maniere » auſſi ſage que durable au bonheur des » Colons & à leur tranquillité. L'atten- » tion de Sa Majeſté à faire rendre une

(c) *On a déjà vu ce procédé dans la Gaz. N. 74, mais comme il s'était gliſſé des fautes dans la copie que M. de Sutieres avait fait faire, & que d'ailleurs la matiere eſt très-importante, ce Citoyen zélé pour le bien de l'humanité, nous a envoyé une nouvelle copie que nous donnons ici.*

» justice prompte & exacte à ses peuples, » la considération qu'Elle attache à la Ma- » gistrature, les mesures quE'lle a prises » relativement aux Finances, & les dé- » penses qu'Elle a faites pour protéger cet- » te Colonie contre ses ennemis, sont des » témoignages de ses soins paternels. Que » de motifs d'amour pour des sujets dont » l'obéissance & la fidélité se sont toujours » montrées au milieu même des inquié- » tudes! Qu'il me sera doux après vous » avoir apporté les preuves de la bonté du » Roi, de rapporter au pied du thrône » celles de votre amour, de votre recon- » naissance & de votre fidélité ! Que ne » dois je pas espérer de vous particuliere- » ment, Messieurs, par la sagesse de vos » démarches, la persuasion de vos exem- » ples & l'utilité de vos avis pour le bon- » heur de cette Colonie! Comment n'en » jouirait-elle pas? Elle le desire, le Roi » le veut, le Ministre s'en occupe, & toute » mon ambition, Messieurs, est de pouvoir » le procurer, & de mériter votre ami- » tié.

M. de Bongars lui répondit en ces termes.

» Monsieur, je me conforme à vos in- » tentions plutôt qu'aux desirs de la Com- » pagnie qui a aujourd'hui l'honneur de » vous avoir à sa tête. Vous êtes plus ja- » loux de mériter les louanges que de les » recevoir : je me tais pour vous obéir ; » mais vous ne pouvez empêcher que dans » la suite votre éloge ne soit fait par le » Militaire dont vous serez l'exemple com- » me le Chef; par le Magistrat dont vous » partagerez les fonctions & les travaux; » par le malheureux dont vous serez les » ressources & l'appui ; par toute la Colo- » nie qui vous aura en même temps pour » pere & pour Gouverneur.

HISTOIRE

Du Commerce & de la Navigation des Egyptiens sous les Ptolemées, par M. l'Ab. Ameilhon.

Second Extrait.

Tout était disposé depuis long-temps en Égypte pour en faire le centre du commerce de l'univers; une nombreuse marine, des Matelots expérimentés & aguéris, des Ports commodes, des denrées, des manufactures, &c. Ainsi les Ptolemées n'eurent plus qu'à suivre une route qui leur était déjà tracée. Mais comme il n'y a rien qui ne soit susceptible d'accroissement, ils chercherent à étendre encore davantage le commerce des Égyptiens, & le succès couronna une entreprise si glorieuse.

Ptolemée fils de Lagus, le premier qui occupa le Thrône d'Égypte après la mort d'Alexandre, jetta les fondemens de ce grand ouvrage au milieu des agitations d'une guerre longue & cruelle, que se faisaient les Généraux d'Alexandre, pour conserver & aggrandir les États dont ils s'étaient emparés. Alexandrie devint la Capitale de son Empire, & il y transporta une si grande multitude de Juifs, que le quartier qu'ils habitaient ressemblait à une Ville. Ce Prince fit alliance avec les puissances maritimes en qui il remarquait plus d'ardeur pour le commerce. Ptolemée devenu tranquille possesseur de ses États, ne pensa plus qu'à faire prospérer les arts & les sciences nécessaires au commerce & à la navigation. On sçait qu'il fut le fondateur de cette fameuse bibliotheque que le fanatisme Musulman condamna à périr par les flâmes.

Ptolemée Philadelphe suivit les traces de son pere, & bâtit sur le Golphe occidental arabique, la Ville de Berenice, afin de faciliter davantage le commerce des Indes. Les marchandises étaient transportées par terre depuis cette Ville jusqu'à Coptos, pour les faire descendre ensuite sur le Nil à Alexandrie. Cette route par terre était déserte & sans eau: Ptolemée fit creuser des puits & citernes auprès desquels on bâtit des Hôtelleries. Ce Prince que rien ne rebutait lorsqu'il s'agissait de l'intérêt du commerce, acheva le canal que Necao & Darius, avaient entrepris inutilement. Ce canal partait du bras du Nil appellé *Pelusiaque*, & allait se décharger à Arsinoë, Ville bâtie sur la pointe la plus septent. du Golphe arabique. Il avait environ 25 toises de largeur & 50 lieues de long. Il était assez profond pour soutenir les plus gros Vaisseaux. Ptolemée ne tira pas de ce canal tout l'avantage qu'il s'en était promis ; les Commerçans ne voulurent point courir les risques de la navigation périlleuse & fatiguante du Golphe arabique.

Aucun Prince n'a eu des flottes qui approchaſſent des ſiennes, ſoit par le nombre, ſoit par la force des bâtimens. Nous paſſerons ſous ſilence les guerres qu'il fit avec ſuccès contre les Éthiopiens, guerres qui avaient pour but l'intérêt du commerce.

Ptolemée Evergetes ſon fils, acheva de ſoumettre ces peuples, & pouſſa même plus loin ſes conquêtes. Il parut auſſi zélé que ſon pere pour le commerce, & le favoriſa autant qu'il lui fut poſſible.

Nous nous contenterons d'avoir parcouru ſommairem^t. l'état du comc^e. ſous le regne de ces trois Princes qui en avaient jetté des fondemens ſi ſolides qu'il ne put être ébranlé dans les temps de troubles & de révolutions. Leurs ſucceſſeurs ne trouvant plus rien à faire pour ſon accroiſſement, ne ſongerent qu'à le protéger par une puiſſante marine qu'ils avaient ſoin d'entretenir. Sous les derniers regnes, & particulierement ſous celui de Cleopatre, on vit s'augmenter conſidérablement le *commerce de luxe*. Nous ne finirons pas cet extrait ſans faire mention du grand crédit que les Commerçans avaient auprès de Ptolemée Phyſcon, qui les mit au nombre de ſes favoris, & les traita avec honneur & diſtinction. Il chargea même le fils d'un Négociant de marcher contre le Roi de Syrie qu'il avait réſolu de déthrôner, & il voulut que ce jeune homme prît le titre de Roi & portât le bandeau royal. Enfin, nous obſerverons avec M. l'Ab. Ameilhon, que les Ptolemées ne tiraient les grandes richeſſes qu'ils poſſédaient, que du commerce qui ſe faiſait en leur nom. Il eſt certain qu'ils entretenaient des manufactures dans leſquelles on ne travaillait que pour leur compte, & l'hiſtoire nous apprend que Q. Ovinius, Sénateur Romain, était Intendant des manufactures de laine & de lin de la Reine Cléopatre.

Nous ferons connaître dans l'extrait ſuivant en quoi conſiſtait le commerce & les manufactures d'Égypte. Ce morceau eſt très-intéreſſant.

RÉPONSE

Aux pareres inſérés dans les Gazettes des 2 & 13 de ce mois de Septembre, & aux conſultans ſur leſdits pareres, par M. Girard, Avocat à Quimper.

Je ſuis bien aiſe, Meſſieurs, de ce que vous ayez été ſatisfait de ma premiere réponſe; mais je le ſerais encore davantage ſi je m'étais rencontré avec quelqu'une de ces Chambres de commerce que vous avez auſſi conſultées, car le ſentim^t de pluſieurs ne peut que confirmer celui d'un particulier. Je ſuis même ſurpris que ces Compagnies reſpectables de Négocians éclairés ne s'empreſſent pas à me prévenir dans des diſcuſſions ſemblables; il y a plus de deux ans que je ſuis le ſeul à répondre à tous les pareres qu'on fait inſérer dans la Gazette du commerce; & perſonne n'a dit encore ſi j'avais bien ou mal opiné. Mais, puis-je me flatter d'avoir toujours aſſez de temps ou aſſez de ſanté, ou peut-être aſſez de zele pour me livrer ainſi à des diſcuſſions qui peuvent enfin m'attirer des critiques. (*a*)

Quoi qu'il en ſoit, Meſſieurs, je ne puis qu'applaudir à la bonne foi & à la prudence de vos co-aſſociés affréteurs. Il parait que ni l'un ni l'autre d'entre vous n'aimez le procès; & ſi tous les hommes étaient auſſi ſages, on pourrait alors regarder comme poſſible ce qui eſt plus que problématique, l'établiſſement d'une paix & d'une confraternité générale entre tous les peuples de l'univers. Mais peut être les aſſureurs à qui vous avez affaire, ne ſeront-ils pas auſſi ennemis que vous de la chicane? Peut-être renouvelleront-ils en cette occaſion ces ſubterfuges & ces diſtinctions que l'on voit ſi ſouvent répétés dans les exemples que nous donne à cet égard M. Valin dans ſon Commentaire ſur le Titre des *aſſurances*. Mais tout ce qu'ils pourront objecter ne les délira point de leur obligation de recevoir l'abandon des marchandiſes dont il s'agit, puiſqu'il eſt vrai qu'ils ſe ſont chargés de *l'arrêt de Prince ami ou ennemi*, & de la *barateric* de Patron. (*b*)

Je ſuis même étonné de ce qu'ayant été inſtruits à temps de cet arrêt de Prince, & de la cauſe de cet arrêt, ils ne ſe ſont pas joints aux affreteurs pour ob-

---

(a) *Nous ne doutons nullement du zele de M. Girard qui met toute ſa gloire à employer ſes talens à des choſes dont les citoyens peuvent retirer quelque utilité.*

(b) *Ce mot* Barateric *embraſſe toutes les fautes quelconques du Maitre, & n'eſt ſuſceptible d'aucune autre acception.*

tenir main-levée des effets arrêtés. Je ſouhaite, Meſſieurs, que cette lettre les réveille. Mais puiſque la dénonciation de cet arrêt & le précédent parere, n'ont fait ſur eux aucune impreſſion, il y a tout lieu de craindre qu'ils ne ſolliciteront en Angleterre un jugement favorable au Maître qu'ils ont cautionné, que quand ils auront payé les ſommes aſſurées, paiement qu'on aurait pu exiger ſix mois après la dénonciation qui leur en a été faite, & dans lequel on doit comprendre les profits qu'auraient pu faire les affreteurs, ſi leurs marchandiſes étaient arrivées à temps à leur deſtination. Ainſi c'eſt aux aſſureurs à ſe pourvoir, ſi bon leur ſemble vers le Maître prévaricateur, & à ſe prévaloir contre lui des obſervations que j'ai faites à cet égard dans la Gazette du 16 Août dernier.

NAVIRES *en armement.*

DE HONFLEUR, *le* 20 *Sept.* 1766.

Le Navire le *Boutin*, de 40 tonneaux, armé de 12 canons & de 45 hommes d'équipage, Capitaine *Saurine*, eſt en charge dans ce Port, & partira pour S^t. Domingue du 16 au 20 Octobre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à PARIS, à M. Prevoſt, rue Simon-le-Franc, ou à M. Goſſey, Secrétaire du Roi, rue Montmartre; & à ROUEN à MM. V^ve. de la Croix, Goſſey & Compagnie.

CHANGES.

S. 1766.	*Lundi* 22.	*Mar.* 23.	*Mer.* 24.
Amſterdam.	56 . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16^e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . 6 .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 l. 19 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	au pair .	. . . .	. . . .

FINANCES.

BORDEREAU des différens Effets repréſentés & numérotés pendant le mois d'Août 1766, en exécution de l'Edit du mois de Dec. 1764.

NOMBRE des Effets.	NATURE DES EFFETS.	MONTANT des principaux des Effets		
520 . .	Rentes ſur les Aydes & Gab. rembourſables au d^er. 20.	3,661,920 ℔	3 ß	4 ₰
716 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	5,681,032	13	4
462 . .	Rentes en int. ſur les tailles rembourſables au d^er. 20.	2,241,050	15	11
730 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20	3,340,452	6	4
410 . .	Augmentation de gages rembourſables au d^er. 20.	985,643	3	3
180 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au-deſſus du denier 20.	726,930	8	
62 . .	Taxations héréditaires rembourſables au denier 20, & taxation au denier 18.	158,266	18	1
48 . .	Autres charges des Etats du Roi, comme intérêts d'Offices ſupprimés, &c. rembourſables au den. 20.	428,081	14	11
146 . .	Charges des États du Roi, des Domaines, Bois, Eaux & Forêts rembourſables au den. 20. . .	1,312,615	8	11
7 . .	*Id.* dont le rembourſement eſt demandé au deſſus du denier 20.	23,187		
3281 . .		18,559,180	12	1

3281 . .	*D'autre part.*		18,559,180	12 8
30 . .	Rentes à 5 p. cent ſur les cuirs de 1759.		158,423	1 8
7 . .	Rentes ſur la caiſſe des amortiſſemens.		12,000	
9 . .	Rentes ſur les 2 ß pour livre.		78,800	
50 . .	Actions des Fermes.		50,000	
36 . .	Troiſiéme loterie royale.		22,798	
65 . .	Quatriéme loterie royale.		45,160	
135 . .	Emprunt de 50 millions.		116,650	
5 . .	Annuités de 1757.	Coupons de 1760	500	
5 . .		Coupons de 1761	500	
5 . .		Coupons de 1762	500	
4 . .	Effets repréſentatifs deſd. derniers coup. deſd. Ann.		2,000	
	Effets des Colonies	*néant.*		
1440 . .	Reconnaiſſances du Canada		1,629,640	
	Emprunt du 16 Mars 1760.	*néant.*		
	Recon. repréſent. celles déliv. par le S. Nouette,	*néant.*		
	Rentes à 3 p. cent ſur les poſtes.	*néant.*		
	Rentes à 4 p. cent ſur les Aydes & Gabelles,	*néant.*		
	Rentes à 3 p. cent ſur les cuirs de 1760.	*néant.*		
	Rentes à 3 p. cent ſur les cuirs de 1761.	*néant.*		
5072 . .			20,676,151 ℔ 13 ß 9 d.	

RÉCAPITULATION.

Nombre des Effets repréſentés antérieurement au mois d'Août 1766		653,468
Nombre des Effets repréſentés pendant ledit mois		5,072
		658,540
Montant des principaux des Effets répréſentés antérieurement au mois d'Août 1766	1,703,731,082 ℔	9 ß 6 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pendant led. mois.	20,676,151	13 9
	1,724,407,234	3 3

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.&O.
L'Empereur,	1e.	F.	26
Iſſaly,	3e.	C.	26
Deſchamps,	5e.	A.	26
Reynal,	10e.	C.	27
De Pigis,	11e.	E.	27
Amyot,	32e.	E.	27
Pencheim,	25e.	G.	27
Rouſſeau,	26e.	F.	2
Paroy,	27e.	B.	3
Delacharmote,	30e.	C.	3
Drouet,	35e.	J.	2
D'Eaubonne,	37e.	G.	1
Nau,	41e.	J.	30
De la Rue fils,	50e.	F.	27
Radix,	53e.	C.	30
De St. Janvier,	55e.	C.	2
Patu,	56e.	J.	3
Pannolier,	63e.	A.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1766.	*Lundi* 22.	*Mardi* 23.	*Mercredi* 24.
Ac. des Indes.	1297 ½ 1300	1300	1300
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ○/○			
Prom. à 4 p ○/○	36	36. 36 ½	
Ac. des Fermes.	857 ½	857 ½	857 ½
Amortiſſement.			18 ½ 4m
21. p. l. du Dix.	17. 17 ½	17 ½	18 ½ 4m
3e. Loterie.	24	24 ½ 13e. 29 ½	24
Annuités.	425. 24	424	424
Coup. d'An.	83	82 ½	82 ½
Emp. de 50 mil.	23	23. 23 ½	23 23 ½
Emp. de 30 mil.	28	28	28
Col. 1759.			
Canada.	32 31 ½ 33 10m	32	32
4e. L. Epoques.	24. 10e. 29	24. 24 ½ 10e. 29	
Nouette.	25 ½ 26 2m A. 27 ½	25 ½ A. 28. J. 28 ½	25 ½ A. 28
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○			
Bretagne.			
3 p ○/○ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 77.

DE S^t. DOMINGUE, *le 7 Mai* 1766.

PRIX *des Marchandiſes de France.*

AUX CAYES le 20 Avril dernier, le vin vieux valait 240 livres ; le nouveau, 180 livres, (& il était rare) la farine de Moiſſac, de 90 à 100 livres, la commune, de 50 à 60 livres ; liv. ; le bœuf ſalé, de 75 à 80 liv. le petit baril ; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. l'ancre ; le beurre, 30 ſols *la livre* ; l'huile, de 24 à 30 liv. la cave ; le ſavon, de 80 à 90 liv. le cent.

AU PORT AU PRINCE le 30 Avril, le vin vieux, 200 livres ; le nouveau, de 160 à 170 liv. ; la farine de Moiſſac, 80 liv. ; la commune, de 50 à 55 liv. ; le bœuf d'Irlande, de 65 à 70 liv. le petit baril ; la chandelle, 22 ſols 6 den. *la livre* ; l'huile de Provence, 18 liv. la cave ; la ſavon, de 55 à 60 liv. le cent.

AU CAP le vin vieux, de 150 à 230 liv. ; le nouveau, de 110 à 180 liv. ; la farine de Moiſſac, de 80 à 90 liv. ; la commune, de 48 à 60 liv. ; le bœuf, de 66 à 80 liv. le baril ; le beurre, de 12 à 15 ſols ; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. l'ancre ; l'huile de Provence, de 18 à 24 liv. ; dito d'Orleans, de 36 à 42 liv. la cave ; le ſavon, de 66 à 72 liv. le cent.

COURS DU FRET.

AUX CAYES, le ſucre blanc, de 8 à 10 den. ; le ſucre brut, de 10 à 12 den. ; l'indigo, de 18 à 24 den. ; le café, de 12 à 15 den. ; le coton, de 24 à 30 den.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre 12 den ; l'indigo, 24 den. ; le café, 15 den. ; le coton, 36 deniers.

AU CAP, le ſucre blanc, 10 den. ; le brut, 12 den. l'indigo, 18 den. ; le café, de 12 à 14 den. ; le coton, 24 deniers.

PASSAGE DU SUND.

Du 30 Août au 6 Septembre 1766, il eſt paſſé par le détroit 20 Navires ſortis d'Amſterdam, dont 17 pour la Mer Baltique en leſt & avec des pierres & du ſel ; 1 pour Anklam, 1 pour Stetin à fret & en leſt, & 1 pour Copenhague avec des planches & à fret ; 13 allants à Amſterdam, ſçavoir 6 partis de Dantzick, 5 de Konigsberg, 1 de Petersbourg & 1 de Memel avec des cendres & du froment ; 13 ſortis des Ports des Iſles Britanniques, ſçavoir 5 de Londres, dont 3 pour la Mer Baltique, 1 pour Dantzick & 1 pour Stocholm ; 3 de Newcaſtle, dont 2 pour la Mer Baltique & 1 pour Dantzick ; 1 de Guerneſey pour Copenhague, 1 de Liverpool pour Roſtock, 1 de Weſterwick, 1 d'Ipſwick & 1 de Cork pour la Mer Baltique ; 4 allants aux Iſles Britanniques, ſçavoir 3 pour Londres, dont 1 parti de Riga, 1 de Dantzick & 1 de Stetin ; 1 parti de Memel pour Liverpool avec des planches, des barres de fer & à fret.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit du 30 Août au 6 Septembre pour la HOLLANDE 20 Vaiſſeaux d'exportation & 13 d'importation ; pour les ISLES BRITANNIQUES 13 d'exportation & 4 d'importation.

Le 31 Août 1766, il eſt paſſé par le détroit pour le commerce de la France les Navires des Capitaines *Rynder D. Cramer* parti de Dunkerque ; *Jan. Hendr. Minkes* parti de Dieppe pour la Mer Baltique en leſt ; *Jonas Olman* parti de Nantes pour Geſle avec du ſel ; *Hendrick Rynhart* parti de Nantes pour la Mer Baltique avec des pierres & en leſt ; le premier Septembre les Navires des Capitaines *Jonas Collander* ; *Simon Peter Hendler* ; *Jerenias Blomgriſt* partis de Bordeaux, le premier pour Norkoping avec du ſucre ; le ſecond pour Dantzick & le troiſième pour Abo avec du vin ; le 2 les Navires des Capitaines *Martin Leemans* parti de Borneuf pour Dantzick avec du vin & du ſel ; *Reyn Tyeſes* parti de Bordeaux pour Stetin avec du ſucre ; le 3 le Nav. du Capit. *Sike Jetſes Bauman* parti de Dunkerque pour la Mer Baltique en leſt ; le 4 les Navires du Capitaine *Heere Wybrands* parti de Bordeaux pour Stetin ; *Wilhelm Bondell* parti de Sainte Croix pour Copenhague avec du ſucre ; le 5 les Navires des Capitaines *Harmen Theunis*, *Loltie Outes* partis de Dantzick, 1 pour Saint Malo & l'autre pour le Havre de Grace avec des planches ; le 6 le Navire du Capitaine *Hans Gronge* parti de Sainte Croix pour Copenhague avec du ſucre.

De Bayonne, *le* 10 *Sept.* 1766.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville du 26 Août au 8 Septembre 1766, par 6 Bâtimens Eſpagnols, 2 Anglais, 1 Danois, 2 Hollandais & 11 Français, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir pour Corck 40 milliers de bray ſec; pour Newcaſtle 120 tonneaux de leſt en ſable; pour Camillas 11 pipotes, 3 pieces d'eau-de-vie, 1 barique de ſucre, 8 balles de cacao, 2 caiſſes, 7 ſacs, 2 paquets & 2 balles de différentes marchandiſes; pour Copenhague 10 tonneaux d'eau-de-vie & 60 tonneaux de vin; pour Lisbonne, 200 milliers de réſine, 120 barils de brai gras & goudron, & 133 traques d'avirons; pour Porto en Portugal 50 milliers, 20 tonneaux de brai & goudron, 12 tonneaux d'eau-de-vie & 20 paquets de différentes marchandiſes; pour Saint Ogne, 30 tonneaux de froment, 20 bariques de goudron & 10 tonneaux de bled d'inde; pour Saint Ander, 10 tonneaux de brai & 8 tonneaux; pour Rochefort, 219 pieces de bois de conſtruction; pour la Rochelle 5 milliers de mérain, 12 quintaux de thérébentine & 40 traques d'avirons; pour Bordeaux 431 pieces de bois de conſtruction; pour Hennebon 60 milliers de réſine, & 1200 planches de pin; pour Quimper, 37 milliers de brai & réſine, 1340 planches de pin; pour Saint Sébaſtien, 1200 conques de bled d'Inde; pour Marſeille, 80 barils de farine & 24020 conques de froment; pour Nantes 358 milliers de réſine, 850 planches de pin, 200 houes & 64 balles de laine d'Eſpagne; pour Rouen 55 futailles d'huile de thérébentine, 25 balles de laine & 12 bariques de vin.

Importation.

Il eſt arrivé au même Port dans le même eſpace de temps 20 Bâtimens français & étrangers, ſçavoir 10 Eſpagnols, dont 2 venant de Camillas; 1 de Mouros; 1 de Saint Ogne ſur leſt en pierre & en ſable; 2 de Bilbao avec 334 cuirs en poil, 12 futailles, 14 ballots, 1 caiſſe, 60 paquets, 10 balles de différentes marchandiſes; 1 de la Perotine, avec 107 muids & 12 boiſſeaux de ſel; 2 de S. Sébaſtien avec 307 quintaux, 104 meſures de charbon de terre, & 2813 demi-barils & 6 ancres de fer; 1 des Sables d'Olonne avec 50 muids & 6 boiſſeaux de ſel; des 10 Français, 1 venait d'Andaye, & 1 de Saint Sébaſtien ſur leſt en ſable; 1 de Saint Sébaſtien avec 350 quintaux de charbon de terre & bariques de vieux cloux; 1 d'Avilles avec 560 cuirs ſecs; 1 de Lisbonne avec 250 ſacs de cacao, 87 cuirs verts, 10 barils, 9 caiſſes & 2 coffres de diverſes marchandiſes; 2 des Sables d'Olonne avec 107 muids, 7 boiſſeaux de ſel; 1 de Breſt avec 13 balles de toile & 30 tonneaux de leſt en gravier & en terre; 1 de Bordeaux avec 88 futailles de ſucre, du café, du cacao, du ſuif, du vin & 43 pieces de cordages; & 1 de Rouen avec 6 caiſſes, 5 ballots, 3 banettes, 12 paniers de différentes marchandiſes.

Du Havre, *le* 14 *Sept.* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 11 au 17 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port le Navire le *Saint Martin*, Capitaine *Duval* de Honfleur venant de la Guadaloupe parti de cet endroit le 2 Août & en relâche dans ce Port pour Honfleur; le Senau le *Comte de S. Florentin*, Capitaine *Jauves* de Rouen, venant de Marſeille d'où il était parti le 27 Juillet (a); le Sloup le *Pilote*, Capitaine *Daniel Leahy* de Corck venant de ce même endroit chargé de 211 barils de bœuf; le Senau le *Bien Aimé*, Capitaine *Jacques Dollonne* de Dieppe, venant de Bordeaux chargé de vin pour le Havre & pour Rouen; le Senau le *Saint Nicolas*, Capitaine *Antoine Gille* de Dieppe, venant de Marennes chargé de ſel; le Senau l'*Alexandre*, Capitaine *Louis Prevoſt* de Dieppe venant de ce même endroit chargé de 70 paniers de verres à vitres; la Galiotte l'*Enfant des Enfans*, Capitaine *Pieter Jans Bocks* d'Amſterdam venant de Breſt ſur ſon leſt, & chargera immédiatement pour Hambourg; le Senau la *Bourſe Augmentée*, Capitaine *Roger Wright* de Newcaſtle venant de ce même endroit chargé de charbon, de 200 pieces de plomb & de meules à Taillandier.

Départ *de Navires.*

Du 16 au 18 Septembre 1766, il eſt ſorti de ce même Port 7 Navires, ſçavoir la *Réſolution*, Capitaine *Nicols* allant en Angleterre; le *Saint Firmin*, Capit. *Mirabeau* allant à Bayonne ſur leur leſt; le *Bedfort*, Capit. *Ellis*; le *Pilote*, Capit. *Leahy* allant à Corck chargés de 15000 douvelles; l'*Ecluſe*, Capitaine *Hericher* allant à Breſt chargé de bois & de 120 moutons pour approviſionner l'eſcadre armée à Breſt; le *Prophéte Eliſée*, Capitaine *Gerardus Loodewik*, & la *Jeune Rigtje*, Capitaine *Amkes Hylkes* allants à Hambourg chargés de 488680 *liv.* de ſucre, 143083 *liv.* de café, 175 *liv.* d'indigo.

(a) *On aura le détail de ſa cargaiſon dans la feuille prochaine.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 20 Septembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS
Du 1er Sept. & jours ſuivans.

NOus avons eu juſqu'à préſent un temps très-favorable pour la moiſſon, & il y a apparence qu'il continuera : la récolte des bleds qui ne ſont pas encore coupés ſera très-abondante. On ne nous a donné aucun ſujet de crainte pour la récolte du Nord, ni pour celle de la France : celles d'Eſpagne & de Portugal ont été plus abondantes qu'à l'ordinaire ; & dans ce cas la premiere de ces Puiſſances en a plus qu'il ne lui en faut, & exporte généralement une grande quantité de froment : le Portugal n'en a jamais aſſez pour ſa ſubſiſtance, mais la récolte de ce Royame eſt plus belle qu'elle n'a encore été.

L'État Eccléſiaſtique & quelques autres Provinces d'Italie manquent de grains, de même que Naples ; mais cet État en tirera de la Sicile autant qu'elle en aura beſoin ; Rome même s'y pourvoira en partie : la Grece, la Barbarie, l'Eſpagne, l'Amérique ſeptentrionale & la Baltique, lui fourniront le reſte, ſans avoir recours à l'Angleterre pour une quantité capable d'influer ſur nos marchés.

On dit que le temps limité pour la prohibition de l'exportation eſt prêt d'expirer ; qu'il y a des ordres proviſionnels dans la Ville, pour expédier des Vaiſſeaux chargés de bled & qu'on y en attend de nouveaux ; nos marchés ſont toujours plus mal fournis dans le temps de la moiſſon & celui des ſemailles qu'en tout autre ; parce que tous les Cultivateurs, les Fermiers & le bétail ſont occupés à la campagne. Si le terme de la prohibition de l'exportation finiſſait alors, & ſi on ne le renouvellait pas, les Marchands ſaiſiraient ce prétexte pour augmenter conſidérablement le prix du bled.

Les Étrangers qui ſont ennemis de nos Miniſtres, n'épargneront ni ſoins, ni argent pour leur nuire, en faiſant toujours continuer l'exportation ſans néceſſité ; leurs rivaux & leurs ennemis domeſtiques ſeront ſûrs de faire tourner à leur avantage tous les malheurs & tous les déſagrémens qui arriveront.

Les Miniſtres ſont intéreſſés pour eux-mêmes auſſi bien que pour la Nation, à s'informer à fond de cette matiere ; & ſi, comme on le dit, le temps de la prohibition de l'exportation eſt ſur ſa fin, ils doivent penſer à le renouveller, ſans laiſſer un jour d'intervalle juſqu'à ce que la moiſſon & les ſemailles ſoient finies : comme alors l'État général de la récolte de tous les grains ſera parfaitement connu dans les pays étrangers auſſi bien que dans le nôtre, ils ſeront en état de prendre les meſures convenables pour le bien du Royaume, & pour leur honneur & leur réputation.

D'AMSTERDAM.

On mande que la péche de la Baleine du Groenland, a été plus mauvaiſe cette année qu'elle ne l'avait été depuis un demi ſiecle.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages du 15 Juillet au 15 Août dans les GE'NE'RALITE'S de

VALENCIENNES.		METZ.		POITIERS		PERPIGNAN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aveſnes.	18	Longwy.	11 2 6	Chatelleraut.	24	Foix.	25*16 11
Bavey.	15 1 10	METZ.	10*16	Chatillon.	13 12 8		
Cambray.	15 12 6	Montmedy.	11 9 2	Confolens.	19 10	Montlouis.	20*18 8
Condé.	18 4	Phalsbourg.	13 13 4	Fontenay.	18		
Givet.	16 6 3	Sarrebourg.	13 4	Les Sables.	22 10		
Landrecy.	16 16 7	Sarlouis.	11 10	Nyort.	13*10	Pamiers.	22 3 5
Mariembourg.	18*16	Sedan.	14*14				
Maubeuge.	14*16 5	Thionville.	11 12 8	POITIERS.	24*		
Philippeville.	16	Toul.	11 9 8	St. Maixent.	20 3 2	PERPIGNAN	25 3 7
Quesnoy.	13 8 9	Verdun.	11 8	Thouars.	19 4		
St. Amand.	16 2 8	Vic.	11 16 4			Prades.	23 17 1
VALENCIENNES.	16 10						
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	16 6 3	From. le ſep.	12 1 5	From. le ſep.	19 7 9	From. le ſep.	23 11 11
Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	1 8	Pain la liv.	4	Pain la liv.	2 9
Avoine le ſ.	5 2 9	Avoine le ſ.	4 9	Avoine le ſ.	6 14	Avoine le ſ.	8 15
Foin le quint.	1 9 11	Foin le quint.	1 6 8	Foin le q.	2	Foin le q.	1 17 8
Paille le q.	19 6	Paille le q.	13 4	Paille le q.	17 8	Paille le q.	19 3

MÉTHODE

Pour échauler le bled de ſemence pratiquée depuis huit ans par M. le Curé d'Alex en Dauphiné.

M. de Sutiere a donné une méthode d'échauler le bled de ſemence (*a*) qui paraît excellente, & on peut s'en rapporter pour le ſuccès à des expériences faites par un Cultivateur auſſi éclairé, auſſi attentif que lui; mais il entre dans ſa recette trop d'ingrédiens, ſouvent difficiles à trouver, pour que la pratique en ſoit à la portée du commun des Cultivateurs. Celle de M. le Curé d'Alex eſt plus ſimple à tous égards, & confirmée par des ſuccès répétés & conſtans. (*b*) En voici le procédé.

Mettez un ſeptier de bled dans un cuvier, jettez-y de l'eau de fumier ou de cloaque, bien liquide & nette, en telle quantité que le bled ſoit noyé.

Prenez 5 liv. de chaux vive, éteignez-la dans un vaſe particulier, & la délayez juſqu'à ce qu'elle ſoit devenue comme du lait; paſſez la dans un panier d'oſier & jettez la dans le cuvier. Laiſſez infuſer le

(a) *V. l'Agriculture expérimentale.*

(b) *M. le Curé d'Alex tient cette Méthode d'une perſonne qui l'a pratiquée pendant plus de vingt années & toujours avec le même ſuccès.*

tout pendant quatre heures en le remuant quatre ou cinq fois avec une pelle ou bâton. Vous enleverez avec une écumoire tout le bled qui ſurnagera, comme n'étant pas propre à la reproduction. (c)

Enſuite, c'eſt-à-dire, après les quatre heures d'infuſion, l'on égoutera le bled dans des paniers d'oſier & on le tiendra en tas ſur un plancher pendant huit ou dix heures, & ſans le remuer, afin qu'il s'échauffe. Si de ce moment au jour qu'il doit être ſemé, l'on s'appercevait qu'il s'échauffât trop, on l'étendrait ſur le plancher pour lui donner de l'air. Cette préparation doit ſe faire deux ou trois jours avant les ſemailles. Cependant le bled pourrait ſe conſerver ſans inconvénient quatre ou cinq jours.

Au ſurplus il faut que le bled ſoit ſec lorſqu'on le ſeme, & s'il ne l'était pas, on le blanchirait avec de la poudre de chaux vive, afin qu'il coulât librement dans la main du ſemeur.

Il eſt à remarquer que dans un champ où l'on ſeme trois ſeptiers de bled ordinaire, (d) deux ſuffiſent quand il eſt préparé comme ci-deſſus. Il a encore l'avantage de ſortir cinq à ſix jours après les ſemailles, de n'être point attaqué par les fourmis & les limaçons, & jamais ſujet au charbon.

SUITE *de la réponſe de M. de la Borde aux objections qui lui ont été faites ſur ſon projet de cultiver des lins dans l'Armagnac.*

Mes adverſaires conviennent donc qu'un terrein bon, mauvais ou médiocre enſemencé en lin, produira plus que s'il était occupé par du bled ou de la vigne. Cet aveu me ſuffit & me donne gain de cauſe, puiſque je n'ai pas eu dans mon Mémoire d'autre but que de prouver cette theſe. Ainſi il ne reſte plus qu'à faire voir de nouveau l'avantage réel que les Habitans de l'Armagnac peuvent en tirer; car, je le répéte, il ne s'agit ici que de ce canton & nullement des environs.

Je dis donc, un journal de bonne terre enſemencé en lin produit plus qu'en bled & en vigne, puiſque, ſuivant mon calcul, (Gaz. N°. 49) il rapporte 150 ℔ de lin en rame à 12 ß la liv. ci . . . . 90 ℔

Un journal de terrein médiocre produit 45 liv. de lin à 40 ß la liv. ci . 90 ℔

Un journal de mauvaiſe terre ne produit que 22 ℔ & demie de lin en rame à 4 ℔ la l. ci . . . . . 90 ℔

Ainſi j'aurai toujours le même produit, ſoit que mon lin vienne dans une bonne terre, ſoit qu'il pouſſe dans une mauvaiſe ou médiocre; je perdrai ſeulement ſur la quantité de graine, puiſque le petit lin ne m'en produira pas autant que le grand.

Le lin nourri dans une bonne terre égalera le chanvre en groſſeur & en hauteur, & ne pourra être employé qu'à des cordages ou à faire des toiles très-communes. Le lin qu'on aura ſemé dans une terre maigre ſera petit, mais il produira un fil très-fin & très-doux, & ſera plus utile pour faire des toiles fines, comme je l'ai déjà dit. J'ai fait voir auſſi qu'il y a moins de riſque à courir en cultivant du lin que des bleds ou de la vigne. J'ajouterai que les bleds de l'Armagnac ſont très-ſujets à la nielle & remplis d'ivraye & autres mauvaiſes herbes, de ſorte qu'il eſt très-commun d'entendre dire qu'une *perſonne s'eſt enyvrée en mangeant du pain.* Si les bleds de l'Armagnac étaient bons, la Fabrique des minots à Nerac qui a voulu en mêler avec de très-beaux dans des temps de diſette, n'aurait pas perdu ſa réputation. Mais en ſuppoſant que l'Armagnac eût d'excellents grains, il n'en tirerait pas un grand avantage, n'ayant point de débouchés pour s'en défaire.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la Réponſe de M. l'Abbé Soumille aux Obſervations de M. D***. du Bureau d'Agriculture du Mans, touchant l'Etuve à lampe, pour faire éclore les vers à ſoie.*

Il faut avouer, Monſieur, que votre plan eſt très-méthodique; il y regne un eſprit d'ordre qui fait plaiſir; vos corbeilles, leur arrangement, leur matiere, tout ſatisfait

(c) *Ce mauvais grain eſt bon pour la volaille pourvu qu'il ſoit lavé ſur le champ avec de l'eau pure.*

(d) *La récolte de cette année a été très-mauvaiſe dans le terroir d'Alex, & cependant 3 ſeptiers & demi de bled préparé ſuivant cette méthode, en ont produit 32 ſeptiers.*

l'imagination dans l'exposé que vous en donnez au public : mais les expériences que j'ai faites me donnent sur vous un avantage dont vous tireriez peut être un meilleur parti que moi si vous vous étiez trouvé dans le cas où je me suis vu.

Dans la premiere de mes deux expériences, mes graines étant exposées dans des boîtes découvertes, comme vos corbeilles, je trouvai le matin du 5^e. jour un assez bon nombre de vers répandus çà & là dans toute la capacité de l'étage; trop heureux de ce que j'arrivai assez tôt pour remédier au mal. Ce fut une leçon pour ma seconde épreuve : je laissai alors mes graines dans mes tambours tournans garnis de toile jusques aux premiers avant-coureurs que mes attentions me firent découvrir. Dès-lors, sans changer d'étage, je substituai aux tambours de petites boites ou *cofrets* couverts d'un chassis garni de gaze, qui laissait un passage à l'air & le refusait aux insectes nouveaux-nés. Quand il était question de faire une levée, j'ouvrais mes coffrets l'un après l'autre, & j'y jettais de tendres feuilles où les vers se rassemblaient tout de suite ; je les déposais dans une plus grande boite à couvercle, & je refermais mes petites pour attendre une nouvelle cueillette. Vous devez sentir, Monsieur, la nécessité de couvrir vos corbeilles tout au moins avant la fin de la couvée. Il ne serait pas étonnant que cette attention vous eût échappé, ou si vous en avez eu l'idée, le public en est privé par votre silence.

Avant que de finir cette lettre, Monsieur, il me reste à vous parler des moyens de renouveller l'air de mon poële. J'ai dit plus haut que je prétendais terrasser le fond de mon cylindre interne, d'environ un pouce d'épaisseur ; c'est à cette élévation que je dois pratiquer une ouverture circulaire de six à huit lignes de diametre, laquelle percera tout à la fois, & en droite ligne, le petit cylindre, le grand & le surtout. J'y placerai un tuyau proportionné qui bouchera exactement ces trois ouvertures relativement à la chaleur qui doit regner dans l'entre-deux de mes cylindres, mais qui laissera une libre communication entre l'air extérieur & l'air intérieur de mon étage. Vous sçavez mieux que moi que la rarefaction de cet élément s'opere de bas en haut ; les parties qui sont les premieres à se dilater, sont aussi les premieres à monter, comme dans nos cheminées domestiques, & laissent en se déplaçant une sorte de vuide, qui suivant les loix de l'équilibre, se remplit en même temps d'un air plus condensé tel que celui du dehors, lequel se dilatant à son tour, forme une espece de courant plus ou moins rapide, selon les proportions de son entrée, de son issue & du milieu où se fait son passage. Le petit soupirail que je donne à mon étuve secondé par quelques petites ouvertures du cercle de mon panier (que l'on pourra ouvrir & fermer au besoin) ne peut pas manquer d'opérer un renouvellement insensible & continuel en proportion de l'entrée & de la capacité de l'étage.

Que si malgré cette précaution essentielle il se rencontrait quelque circonstance où un renouvellement plus général serait jugé nécessaire, rien de si facile ni de plus prompt que de donner quelque coups de soufflet par le soupirail en question, après avoir ouvert tous les pertuis du couvercle ci-dessus.

Il serait inutile d'avertir que pour visiter les boites, que je suppose *numérotées*, il n'y aura qu'à tirer le panier hors de l'étuve & les visiter une à une, sans craindre que cette sortie momentannée puisse nuire aux œufs ; & quant aux levées de vers, on remettra le panier en place tandis qu'on exploitera chaque boite en particulier, s'agissant alors d'un temps plus considérable, eu égard à la totalité des boites. Observez cependant qu'avant que de tirer le panier, il faut nécessairement retirer le tuyau qui sert de soupirail.

Je n'entreprendrai point ici de fixer le nombre, ni les dimensions des boites qui entreront dans mon panier cylindrique de fil de fer : cet article demande une combinaison à faire que je remets à un autre temps ; encore moins ferai-je une estimation conjecturale de la quantité de graine qu'on pourra mettre à couver dans un pareil fourneau. Cela demande de nouvelles expériences. En attendant je soumets bien volontiers à vos lumieres, Monsieur, tout le contenu de ma lettre, & ne sçaurais assez vous remercier des politesses peu méritées de ma part, dont la vôtre était remplie. Je suis *&c. Fin.*

SUJETS DE PRIX.

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux, tint le 25 du mois dernier ſon aſſemblée publique. Elle annonça qu'elle avait adjugé au ſieur Lazare Sieuve, Négociant à Marſeille, le prix propoſé de 1763 ſur cette queſtion : » Si dans la préparation des laines on ne » pourrait pas trouver un moyen qui, ſans » altérer leurs qualités, pût les préſerver » pour la ſuite de la piquure des inſectes; » ou du moins ſi, dans les différentes teintures qu'on leur donne, on ne pourrait » point mêler quelqu'ingrédient qui, ſans » ternir ni endommager les couleurs, pût » produire le même effet? » L'Académie avait auſſi propoſé un prix ſur cette autre queſtion : » S'il ſerait poſſible de trouver » dans le genre végétal quelques plantes, » du nombre de celles qui croiſſent en Europe, (autres néanmoins que les plantes » légumineuſes & les bleds de toute eſpece) qui, ſoit dans leur état naturel, ſoit » par les préparations dont elles pourraient » avoir beſoin, puſſent ſuppléer dans les » temps de diſette au défaut de grains & » fournir une nourriture ſaine; » mais elle a jugé à propos de remettre ſa déciſion à l'égard de ce dernier prix à l'ouverture prochaine de ſes ſéances. Quant aux deux prix propoſés pour cette année, les ouvrages qui ont concouru n'ayant pas rempli les vues de l'Académie, elle a réſervé pour 1768 le premier qui avaît pour ſujet : » Que l'on » établit le genre & qu'on développât le » caractere eſſentiel des maladies épidémiques qu'occaſionne ordinairement le » deſſéchement des marais dans les cantons » qui les environnent; qu'on indiquât les » précautions néceſſaires pour prévenir ces » maladies & les moyens d'en garantir les » travailleurs; & qu'on donnât une méthode curative fondée ſur l'expérience, » que l'on pût mettre en pratique avec » ſuccès : » le ſecond dont le ſujet était : » Quelles ſont les cauſes des différentes » coagulations? » ſera réuni au premier. L'Académie a annoncé de nouveau qu'elle aura à diſtribuer en 1767 deux prix dont le premier doit avoir pour ſujet : » Quels » ſont les principes qui conſtituent l'argile » & les différens changemens naturels qu'el- » le éprouve & quels ſeraient les moyens » de la fertiliſer? & le ſecond : de déter- » miner l'action & l'utilité des bains, ſoit » d'eau douce, ſoit d'eau de mer. » Enfin, elle a propoſé pour ſujet du prix courant qu'elle diſtribuera en 1768 : » Quelle eſt » la meilleure maniere d'analyſer les eaux » minérales, & ſi l'analyſe ſuffit ſeule pour » pouvoir en déterminer exactement la » vertu & les propriétés?

COMMERCE.

DE STOCKHOLM.

LE premier Vaiſſeau que la nouvelle Compagnie des Indes de Suéde a envoyé à la Chine, a mis à la voile le 8 d'Août pour ſe rendre à Gottenbourg. Ce bâtiment qui ſe nomme l'*Adolphe-Frideric*, eſt commandé par le Capitaine *Olbers*.

DE COPPENHAGUE.

On diſtribue dans cette Ville depuis quelque temps deux imprimés; le premier eſt un privilége accordé par Frederic V, de glorieuſe mémoire à la Compagnie Danoiſe d'Afrique pour la traite des Negres & pour une rafinerie de ſucre à Coppenhague. Le ſecond contient les réglemens que cette même Compagnie a faits pour ſes propres intérêts.

Le privilége accordé le 18 Mars 1765, pour 20 années à la V^e. Guſtmeyer & au S^t. Bargum ſon gendre, contient 17 art. dont voici la ſubſtance. Il ſera libre à la veuve Guſtmeyer de prendre pour aſſociés des Regnicoles & des Étrangers; ces aſſociés ſeront exempts du ſixiéme & dixiéme denier du produit de leurs actions; la veuve Guſtmeyer fera connaître à ſes aſſociés les différens armemens qu'on fera pour la traite des Negres & les cargaiſons de chaque Vaiſſeau; & cette note ſera dépoſée dans le livre public d'hypotheques qui eſt conſervé dans la maiſon de Ville de la Capitale; lorſque la rafinerie ſera miſe en état, les intéreſſés recevront des lettres d'actions qui ſpécifieront la part que chacun d'eux aura au commerce, aux Vaiſ-

ſeaux & à la rafinerie ; il ſera permis à chaque intéreſſé de vendre ſes actions ; le nom du vendeur ſera alors effacé du regiſtre public, & on y placera celui du nouvel acquéreur ; Sa Majeſté exempte de tout droit les Eſclaves que la Compagnie introduira dans les Coloniès Danoiſes en Amérique, ainſi que les choſes néceſſaires pour l'avitaillement des Vaiſſeaux de cette Compagnie qui partiront des Ports de Dannemark pour la traite des Negres. Le Roi accorde en même-temps de grands privileges à la rafinerie & aux Maitres, Ouvriers & Manœuvres qui y travailleront ; veut Sa Majeſté qu'on n'y rafine point d'autre ſucre que celui qui provient des Iſles Danoiſes en Amérique. Enfin le Roi conſent que cette Compagnie ait ſon propre poids & ſa meſure particuliere, pourvu qu'elle ſe conforme à l'Ordonnance royale de 1698.

Dans le traité de la veuve Guſtmeyer il eſt dit que conformément à ſon privilége, confirmé le 11 Février 1766, par le Roi regnant, elle cede tous ſes droits & prétentions à Henning Frideric Bargum ſon gendre, qui ſera reconnu pour Directeur général de la Compagnie, & qu'il aura ſous lui trois Directeurs qu'on élira tous les quatre ans. Comme on ſe flatte que ce commerce augmentera & qu'il exigera par conſéquent plus de dépſes. aux 130 actions qui ſont déja dans la S. on ajoutera 170 nouvelles à 1000 rixdales C. Dr. par actions. On ne pourra délivrer ces nouvelles actions qu'après que les anciens actionnaires auront déclaré ce qu'ils en veulent prendre. Toutes ces actions reſteront pour le fonds de la Compagnie & ne pourront point en être retirées. La Compagnie ne pourra rien exiger de plus des actionnaires ſous quelque prétexte que ce ſoit. Le reſte de cette convention ne contient que divers réglemens relatifs aux différentes perſonnes que la Compagnie ſera obligées d'employer.

De Hambourg.

La Régence vient d'admettre & de reconnaître en qualité de Commiſſaire de Marine pour la France dans cette Ville, M. de Leſſeps qui a été nommé par S. M. T. Ch. pour remplacer feu M. de Lagau.

La ſouſcription qu'on a ouverte à Hambourg chez MM. Wolteriſtopf, Numan, Folſch & Texier, Banquiers, pour l'établiſſement d'une nouvelle Compagnie des Indes orientales, ſous la protection du Roi de Pruſſe, n'eſt pas encore remplie.

CHANGES.

S. 1766.	Lundi 15.	Mar. 16.	Mer. 17.
Amſterdam.	56 . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 3 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 l. 19 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	au pair .	. . . .	. . . .

Annonce de Livres.

Hiſtoire du Commerce & de la Navigation des Egyptiens ſous les Ptolemées, ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, par M. Ameilhon, Cenſeur Royal & ſous-Bibliothécaire de la Ville. Paris, chez Saillant, Libraire. Vol. in-12 de 332 pages ſans la préface.

L'Agriculture fut ſans contredit la premiere occupation de l'homme obligé de ſonger à ſa propre ſubſiſtance ; mais l'agriculture donna bientôt naiſſance au commerce, qui ne fut d'abord qu'un ſimple échange des matieres de 1re. néceſſité. Des choſes eſſentielles à la vie, on ne tarda pas à paſſer à celles de luxe, & on alla chercher au loin ce qu'on ne trouvait pas chez ſoi. Les Phéniciens ſont regardés comme le premier peuple qui ait oſé traverſer les mers ſur un fréle bâtiment & tourner l'Afrique, ſi on en croit quelques Hiſtoriens. Ces peuples inſtruiſirent les Égyptiens dans l'art du commerce & de la navigation, & ceux-ci le porterent dans la Grece.

Tout le monde connaît l'excellent ouvrage de M. Huet, intitulé *Traité du commerce & de la navigation des anciens* ; mais l'Auteur, en entreprenant l'hiſtoire générale de toutes les Nations commerçantes,

ne pouvait entrer dans des détails dont une hiſtoire particuliere eſt ſuſceptible. L'Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, a donc cru que l'ouvrage du ſçavant Évêque d'Avranche n'excluait pas un traité particulier ſur le commerce des Égyptiens, & elle l'avait propoſé pour ſujet de prix, perſuadée qu'on pouvait tirer quelques fruits de la connaiſſance du commerce d'une Nation auſſi célébre dans l'antiquité.

Nous paraîtrons donc répondre aux vues patriotiques de cette Académie en publiant l'ouvrage qu'elle a couronné, & en le faiſant connaître plus particuliérement par un extrait.

L'ouvrage de M. Ameilhon eſt diviſé en trois parties. La premiere eſt une introduction dans laquelle l'Auteur donne une idée de la marine & du commerce de l'ancienne Égypte avant les Ptolomées.

La ſeconde partie contient le détail de ce que ces Princes ont fait pour la proſpérité du commerce & de la navigation en Égypte.

Dans la troiſiéme on fait voir la route que les Vaiſſeaux Égyptiens tenaient pour aller aux Indes; le commerce qu'ils y faiſaient; enfin une notice des productions de l'Égypte & des manufactures qui y étaient établies.

Ces trois parties feront le ſujet de trois articles que nous donnerons ſucceſſivement dans nos Gazettes, & nous oſons croire que nos lecteurs verront avec plaiſir les choſes curieuſes & intéreſſantes qui y ſont traitées.

FINANCES.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *Du 7 Juillet 1766.*

Pour l'ouverture de l'annuel de l'année 1767.

VU par le Roi, étant en ſon Conſeil, l'arrêt rendu en icelui le 5 Juillet 1765, par lequel Sa Majeſté aurait, en conformité de ſa déclaration du 23 Juillet 1758, réglé le temps, & les clauſes & conditions auxquelles les Officiers ſujets à ſes revenus caſuels, ſeroient admis au payement du prêt & droit annuel pour la conſervation de leurs offices pendant l'année 1766: Et Sa Majeſté voulant régler celles auxquelles ils y ſeront reçus pour l'année 1767, afin de pouvoir mettre leurs offices en ſureté: Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne:

Article premier.

Que tous les Officiers de judicature, police & finance, & autres ſujets à ſes revenus caſuels, ſeront admis au prêt & annuel de leurs offices pour l'année 1767, à commencer du premier Novembre prochain juſqu'au dernier Décembre ſuivant incluſivement, ſçavoir,

I I. Ceux deſdits Officiers qui auront ſatisfait au payement deſdits droits pour l'année 1766, y ſeront reçus pour l'année 1767, en payant une année d'annuel ſeulement, ſans aucun prêt.

I I I. Les Officiers ommiſſionnaires des huit années d'annuel, dues en exécution de ladite déclaration du 23 Juillet 1758, y ſeront reçus en payant leſdites huit années omiſes, & en outre l'année 1767 & un tiers du prêt ſeulement; Sa Majeſté ayant jugé à propos de leur remettre deux tiers dudit prêt, pour leur faciliter la conſervation de leurs offices à leur famille, en leur continuant la même grace qu'Elle a bien voulu leur accorder après les ſix premieres années expirées des précédentes déclarations pour l'ouverture de l'annuel.

I V. Veut Sa Majeſté que les pourvus des offices des bailliages, ſénéchauſſées, préſidiaux, ſiéges royaux, prévôtés, vicomtés, juriſdictions royales inférieures & de police, & autres qui en font corps, ſoient reçus au paiement deſdits droits ſur le pied de la moitié de l'évaluation de leurs offices, conformément aux Arrêts du Conſeil des 5 Septembre 1758, 15 Juillet 1759, 21 Juin 1760, 27 Juillet 1761, 1^er. Juillet 1762, 10 Juillet 1763, 11 Juin 1764, 5 Juillet 1765 & le preſent, par leſquels il a été dérogé en leur faveur à l'article I^er. de ladite déclaration du 23 Juillet 1758.

V. Entend au ſurplus Sa Majeſté, que

l'article premier de ladite déclaration, ſorte ſon plein & entier effet à l'égard des Officiers des maréchauſſées, des amirautés de Bretagne, des monnoies & autres juriſdictions extraordinaires, & des receveurs des conſignations, commiſſaires aux ſaiſies réelles, greffiers & ſubſtituts, leſquels payeront en conſéquence le prêt & annuel en entier, ſi ce n'eſt qu'ils euſſent été diſpenſés du prêt par des arrêts particuliers; ſans pouvoir par eux prétendre en aucune maniere être du corps des préſidiaux, bailliages, ſénéchauſſées, prévôtés, vicomtés & ſiéges royaux, ſous prétexte qu'ils y auraient été reçus, immatriculés & inſtallés.

V I. Ordonne en outre Sa Majeſté que ladite déclaration du 23 Juillet 1758, ſera exécutée ſelon ſa forme & teneur, & notamment en ce qui concerne les engagiſtes de ſes domaines qui ont droit de nommer aux offices dépendans de leurs engagemens, leſquels ſeront tenus de ſe conformer aux diſpoſitions des articles IX, X & XI d'icelle; & en conſéquence d'établir des bureaux pour la perception du Droit annuel pendant le courant des mois de Novembre & de Décembre de chaque année, & de faire afficher des placards dans les lieux de leurs engagemens, pour avertir de l'ouverture dudit droit, quinze jours avant qu'elle ſe faſſe; & faute par eux de ſe conformer auxdites diſpoſitions, permet Sa Majeſté aux officiers de payer leſdits droits en ſes revenus caſuels. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le ſeptiéme jour de Juillet mil ſept cent ſoixante-ſix.

Signé PHELYPEAUX.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois, Provence, Forcalquier & terres adjacentes: au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, Nous te mandons & commandons par ces préſentes ſignées de notre main, que l'arrêt ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, cejourd'hui rendu en notre Conſeil d'État, Nous y étant, pour les cauſes y contenues, tu ſignifies à tous qu'il appartiendra, à ce que perſonne n'en ignore; & fais en outre, pour l'entiere exécution d'icelui, tous exploits, commandemens, ſommations & autres actes néceſſaires, ſans autre permiſſion, nonobſtant clameur de haro, chartre normande & lettres à ce contraires. Voulons qu'aux copies dudit arrêt & des préſentes, collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme aux originaux: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à Verſailles le ſeptiéme jour de Juillet, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſix, & de notre regne le cinquante-uniéme. *Signé* LOUIS *Et plus bas* par le Roi Dauphin, Comte de Provence. *Signé* PHELYPEAUX, & ſcellé.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de S.
Iſſaly,	3e.	C.	19
Reynal,	10e.	C.	20
Clouet,	19e.	H.	20
De la Rue,	22e.	F.	20
Amyot,	23e.	E.	20
Bardin,	36e.	B.	20
De la Rue fils,	50e.	E.	20
Patu,	56e.	G.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1766.	*Lundi* 15.	*Mardi* 16.	*Mercredi* 17.
Ac. des Indes.	1295	1295	1295
Emp. de la Com.			422
Prom. à 5 p %.			
Prom. à 4 p %.	36	36	36
Ac. des Fermes.	857 ½	857 ½ 55.	855
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			16 ½
3e. Loterie.	24	24	24 13e. 29
Annuités.	422	424 26	427
Coup. d'An.	83	83	83. 84. 83 ½
Emp. de 50 mil.	23	23	23 23 ½
Emp. de 30 mil.	27	27 ½	27 ½
Col. 1759.			
Canada.	32 ½	32 ½	32 ½
4e. L. Epoques.	24 ½ 10e. 29 ½	24 ½ 10e. 29 ½	24. 10e. 29
Nouette.	25. 3m 26 A. 27 ½	25. 25 ½ 25 A. 27 ½	25. 25 ½ 25 A.
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
Bretagne.			
3 p % ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 75.

PASSAGE DU SUND.

DU 26 au 30 Août 1766, il eſt paſſé par ce détroit 43 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam, dont 31 pour la Mer Baltique avec du ſel & en leſt, 4 pour Dantzick, 2 pour Konigsberg, 1 pour Lubeck, 1 pour Riga, 1 pour Pétersbourg, 1 pour Norkoping, 1 pour Roſtock à fret & 1 pour Copenhague avec du ſel, du lin, à fret en leſt; 13 allants à Amſt. dont 5 partis de Dant. & 2 de Liebau avec du ſeigle, des poutres, des cendres, des barres de fer & des ſemences, 4 de Konigs. avec des barres de fer, des cendres & des ſemences, 1 de Colberg avec du verre & 1 de Narva avec du ſeigle & des poutres; 13 partis des Iſles Britanniques, ſçavoir 6 de Londres, 2 de Liverpool & 1 d'Irlande pour la Mer Baltique en leſt & avec du ſel, 4 de Londres, dont 2 pour Dantzick & 1 pour Pétersbourg à fret; 5 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir 4 pour Londres, dont 1 parti de Dantzick, 1 de Riga avec des poutres, 1 de Colberg & 1 de Memel avec des barres de fer & des poutres, & 1 de Copenhague pour Corck avec du charbon.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le détroit, du 26 au 30 Août 1766, pour la HOLLANDE, 43 Vaiſſeaux d'exportation & 13 d'importation; pour les ISLES BRITANNIQUES, 13 d'exportation & 5 d'importation.

Le 26 Août 1766 il eſt paſſé par le détroit, pour la France, les Navires des Cap. *Claas Marten* parti de Bordeaux pour Pétersbourg avec du vin; *Pieter Dirks* parti de Rouen pour Dantzick à fret; *Pieter Kuurds* parti de Croiſic pour la Mer Baltique avec du ſel & en leſt; le 27 les Navires des Capitaines *Willem de Clerck* parti de Bayonne pour Lubeck avec du vin; *Anke Wiebes*; *Jan Volpis*; & *Gerrit Corn. de Boer*; *Laurens Annes*; *Bauke Pieters*; *Gotfried Damitz* partis de Bordeaux, les 2 premiers pour Pétersbourg, les 3 autres pour Stetin avec du vin, & le ſixième pour la Mer Baltique en leſt; *George Korn* parti de Saint Martin; *Lubbert Nap* parti de Noirmoutiers pour la Mer Baltique avec des harengs, du ſel & en leſt; le 30 les Navires des Capitaines *Harm. A. Wittewen* parti de Dantzick pour Nantes avec des planches; & *Siebe Jacobs* parti de Pétersbourg pour Toulon avec du chanvre.

DE ROUEN, *le* 10 *Septembre* 1766.

EXPORTATION.

ETAT *des grains & farines ſortis par Mer de la Généralité de cette Ville pour les Pays Etrangers pendant le mois d'Août* 1766; *ſçavoir*,

De *Rouen* pour l'ITALIE, 2089 quintaux de froment ou meteil; pour l'ESPAGNE 1020 quintaux de farines; pour le PORTUGAL, 140 quintaux dito; pour MARSEILLE 4950 quintaux de froment. Du *Havre* pour Bilbao 1006 quintaux de froment; pour GENES 335 quintaux de farines. De *Fecamp* pour CAEN 288 quintaux de froment.

Total des grains & farines exportés pendant le mois d'Août, froment 8333 quintaux; farines 1495 quintaux.

IMPORTATION.

Du 7 au 30 Août 1766, il eſt entré dans ce Port 66 Navires & Barques, tant Français qu'Etrangers; de ces derniers il y avoit 1 Eſpagnol, 3 Anglais, 1 Suedois & 4 Hollandais, ſçavoir *Pedro de Idoyago* venant de Bilbao avec 92 balles de laine d'Eſpagne, 2 balles de régliſſe, 1 caiſſe & 1 paquet d'autres marchandiſes; *Oluff Jeſſen*; *Jan Boyle*, & *Thomas Brigde* venant de divers Ports d'Angleterre avec 2060 ſaumons de plomb, 1 grenier de charbon de terre & 54 ſapins; *Nils Sundmarck* venant de Stockholm avec 1360 bottes de fil de laiton, 200 barils de goudron, 356 bottes d'acier, ſoixante-cinq barils de fer blanc, dix-neuf barils de fer noir, 1414 pieces de tôle, 525 pieces de cuivre monnoyé, 6 barils, 1 caiſſe de mitrailles, 1 grenier de planches de ſapin, 59 barres, 550 feuilles de fer, 108 ſaumons de cuivre, 21 caiſſes 1 baril d'autres marchandiſes; *Joſeph Laſch & C. Duun* venant de Campwer en Zelande avec 1 baril de bois de teinture, 20 balles de poivre, 1 tonneau 2 bariques de corne à lanterne, 1 baril de pierres à aiguiſer, 80 bouteilles d'huile de vitriol, 3 caiſſes de gomme lacque, 90 barils de riz, 5 tierçons, 19 barils de capillaires, 13 futailles, 4 barils, 48 ſacs de piment, 6 futailles, 1 baril, 1 boëte

de colle, 2 tonneaux de ſucre, 26 bariques de couperoſe, 22 bariques de mine de plomb, 2 barils d'émeri, 16 futailles d'alun, 3 caiſſes d'acier, 7 balles de laine, 1 tonneau de pelleterie, 11 balles de peaux de chevreuil, 1 baril de bœuf ſalé, 1 grenier de bois de Campêche, 10 futailles de litarge, 5 futailles de cérute, 3 futailles de gomme, 2 barils 3 caiſſes de colle de poiſſon, 2 tonneaux de foie de porc, 1 ballot de blanc de baleine, 21 bariques, 14 barils, 8 caiſſes, 125 balles d'autres marchandiſes; *Siebolt Pieter* venant d'Amesfort avec du tabac; & *Jans Jacob* venant de Roterdam richement chargé de marchandiſes d'épiceries, de droguexies, de quincailleries, de toiles, de fromages, de cuivre en planches & en fonds; des Navires français, le Capitaine *Martial Fayole* venait de Cayenne avec 227 buches de bois de couleur & 1 baril de café; le Capitaine *Maſſé* venait de Liſbonne avec 324 planches & 58 buches de bois de paliſſandre; le Capitaine *Manuel de Tribar* venait de Bayonne avec 18 balles de laine, 61 balles de reglisſe, 18 balles de liege, 239 pains de réſine & de brai, 190 planches de ſapin, 2 balles de dents d'éléphant, 1 balle de coton, 16 futailles, 15 balles de café, 3 balles de peaux de chien de mer, 4 barils de jambons, 3 barils de cuiſſes d'oies, 1 baril de ſaumon, 14 barres de fer; les Capitaines *Denys* & *P. Frechon* venaient de Marſeille chargés de 110 ballots de magnanaiſe, 94 balles de coton en laine, 1 barique & 5 balles d'alun, 178 caiſſes, 1198 demi-caiſſes, 125 tierces caiſſes, 98 tambours de ſavon & autres marchandiſes d'épiceries, de drogueries, de quincailleries, des coquillages & de coton filé; les Capitaines *Laurent le Vilain*, *le Fée* & *J. Lemoine* venaient de Bordeaux avec de l'huile de thérébentine, du bray & de la réſine, de l'aniſette, du galipot, des buches de bois de meubles, des cuiſſes d'oies, du ſucre, du café, du coton, du rocou, du paſtel, de l'indigo, des citrons confits & du vin; le Capitaine *Biller* venait de Morlaix avec 72 balles de fil, 600 ſaumons de plomb, 49 boucauts de cendres de tabac, 223 buches de bois de Campêche, du coquillage & 23 planches de chêne; le Capitaine *Niout* venait de Saint Malo avec 77 boucauts de ſucre terré, 24 bariques, 19 quarts de café; 2 venaient de la Rochelle avec de la réſine, du degras & de l'eau-de-vie; 1 de Caen avec du papier; 3 d'Iſigny avec du beurre; 2 de Cherbourg avec de la ſoude, du varec & du beurre, 3 de Dieppe avec des maquèreaux, 1 de Fecamp avec de la ſoude, du varec, du café, du plomb en grains & de l'huile; 8 de Barfleur & de Tancarville chargés d'avoine; 4 de Honfleur & 22 du Havre chargés de marchandiſes des Iſles, d'Eſpagne & de Marſeille.

DU HAVRE, *le* 11 *Sept.* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 9 & le 10 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port les Navires le *Frere & la Sœur*, Cap. *P. Mouchel* du Hâvre, venant de S. Marc d'où il était parti le 19 Juil. chargé des produc. du Pays; l'*Union*, Cap. *Chevreuil* du Havre, venant de la Rochelle chargé d'eau de vie, de cuirs & d'autres marchandiſes pour ce Port & pour Rouen; le *Saint Auguſtin*, Capitaine *Caſtille* de Bilbao, venant de ce même endroit & en relâche au Havre chargé de 295 balles de laine pour Rouen.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 9 & le 11 Septembre les Navires l'*Eſpérance*, Capitaine *David Sochon* du Havre, allant à la Guadaloupe chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de farine, de cloux, de charbon de terre, de roues, de cercles, de toilerie, de quincaillerie & de mercerie; la *Clara Maria*, Capitaine *Barend Wopkes*; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Daniel Meyer*, & la *Ville de Hambourg*, Capitaine *Drieſt* tous trois allant à Hambourg chargés en totalité de 767302 *liv.* de ſucre, 282263 *liv.* de café & 1023 *liv.* d'indigo.

NAVIRES EN ARMEMENT.

Le Navire l'*Amitié*, de 350 tonneaux, Capitaine *Hennequin* du Havre, eſt en charge en ce Port pour la Martinique, & partira à la fin d'Octobre. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à ROUEN, à M. Jacques Dupont, & au HAVRE à MM. Beudry & Boulogne.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

cette corbeille ne ſera éloigné du tuyau *chauffant* que de 2 pouces, tandis que le coin oppoſé, qui tombe dans l'angle de l'étuve, aura une diſtance de plus de 8 pouces & demi. Il n'eſt pas poſſible que les œufs reſpectifs ſe pouſſent avec égalité, même en changeant les corbeilles de place; ce qui, d'ailleurs, demanderait trop de ſoins.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

SUITE *de la Notice du Journal de Mai.*

Les Journaliſtes ont cru devoir joindre quelques obſervations à la Lettre de M. T. dont nous avons parlé dans l'ordinaire précédent. Ils commencent par ſe juſtifier au ſujet de la prévention dont M. T. paraiſſait les ſoupçonner. Ils paſſent de-là à la diſcuſſion de l'opinion de M. T. ſur les Colonies. Ils concluent contre cet Auteur, *que les Colonies cultivatrices ne peuvent être regardées comme des Manufactures de luxe; que quand il faudrait les regarder ainſi, cela offrirait une raiſon de plus pour admettre la plus grande concurrence poſſible dans leur commerce.*

On trouve après ces obſervations un *Mémoire de M. V. Négociant à Valenciennes*, ſur le projet qui avait été formé par le Corps des Marchands Toiliers & Merciers de la même Ville, pour aſtreindre les Marchands Forains à dépoſer leurs marchandiſes dans un magaſin qui ſerait fourni par les deux Communautés requérantes, & pour lequel les Forains auraient payé un droit au profit de ces communautés. M. V. diviſe ſon Mémoire en trois parties, dans la premiere il diſcute & refute l'un après l'autre les ſept motifs allégués dans la requête des Marchands Toiliers & Merciers. Les deux autres parties de ce Mémoire ont été renvoyées au Journal de Juin.

On lit enſuite des *réflexions ſur les abus qui nuiſent à l'agriculture dans la Province de Berri, par M. Marcandier.* Ces réflexions qui s'étendent ſur le phyſique & ſur le moral, nous ont paru très-judicieuſes & dignes de la réputation qu'a mérité leur Auteur.

A la ſuite de ce Mémoire on en trouve un de MM. de la Société royale d'Agriculture d'Angers *ſur les cauſes du dépeuplement de la Loire & des autres rivieres d'Anjou qui y affluent.* Cette Compagnie attribue ce dépeuplement qui devient très-ſenſible, à l'uſage de l'*épervier*, filet proſcrit, & qui ne peut trop l'être, & à la pêche de l'*able* ou *ablette*, dont les écailles ſervent à faire les fauſſes perles. Sous prétexte de prendre des *ablettes*, les Pêcheurs tirent à terre en automne, avec des filets fort ſerrés, les petits de l'aloze, de la lamproye & du ſaumon, & les laiſſent périr ſur le rivage, ce qui détruit ces eſpeces précieuſes, perte immenſe, que l'avantage d'avoir des perles fauſſes ne ſçaurait balancer.

On voit enſuite ſous pluſieurs aſpects le plan gravé, détaillé & expliqué de la charrue à ſemoir dont M. de la Creſſonniere a fait uſage avec beaucoup de ſuccès à l'Abbaye de S^t. André-aux-Bois près Heſdin en Artois.

Après cette planche intéreſſante, on lit un *Mémoire de M. Marcandier de Bourges, ſur les poids & meſures.* Dans ce Mémoire bien écrit, comme tout ce qui ſort de la plume de ſon Auteur, il prétend qu'un tarif univerſel de réduction ſerait *inutile* & même *nuiſible*; qu'il faut donner une meſure unique pour le commerce, laiſſer ſubſiſter les meſures locales pour les droits reſpectifs des *Seigneurs*, *Fermiers*, &c. & à chacun le ſoin de faire la réduction lui-même. Il propoſe un très-bon moyen pour comparer les meſures de continence & les différences qu'il y met dans l'uſage, la maniere de meſurer. Ce moyen eſt le poids.

Le Journal eſt terminé par un Mémoire *en réponſe au Mémoire ſur le commerce des toiles à Pontcroix & Audierne en Baſſe-Bretagne*, inſéré dans le Journal de Juillet 1765. L'Auteur qui eſt M. *Lemarchand*, Inſpecteur des toiles dans cette Province, ſe juſtifie du ſoupçon qu'on aurait pu avoir qu'il ſe fût oppoſé à l'établiſſement d'un Bureau de marque à Pontcroix. *Fin.*

A V I S.

Vente d'une coupe de bois taillis, dépendans de la Seigneurie d'Angervilliers, dans les bois de Crane, nommée la vente du chêne des Trois Seigneurs.

Ladite coupe de bois taillis âgés de douze ans, contient ſoixante-cinq arpens dix perches & demie, ſera vendue au Château d'Angervilliers, le Mercredi 8 Octobre 1766, à midi préciſ, à l'extinction des